

Conseil québécois d'Unifor

Du 27 au 29 novembre 2026

Centre Sheraton - Montréal

UNIFOR
Québec

25e assemblée du Conseil québécois d'Unifor

Consœurs, Confrères, Fratrie,

C'est avec grand plaisir que nous vous convions à notre 25e assemblée du Conseil québécois, qui aura lieu du 27 au 29 novembre 2026 au Centre Sheraton de Montréal, situé au 1201 Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (QC) H3B 2L7.

Le Conseil débutera à 13 h le vendredi 27 novembre et se poursuivra jusqu'aux alentours de midi le dimanche 29 novembre. Certaines rencontres auront lieu en marge du Conseil, dont l'assemblée annuelle du FRSQ le jeudi 26 novembre en après-midi ainsi que quelques rencontres sectorielles le vendredi 27 novembre en avant-midi. Consultez la rubrique « Rencontres et caucus » pour les détails.

Vous trouverez dans la présente lettre de convocation des informations sur le processus d'inscription, l'hébergement, les repas, les élections, les caucus, etc. D'autres documents sont joints à l'envoi de cette convocation, dont le modèle de résolution à utiliser, l'initiative de participation des jeunes travailleuses et travailleurs au Conseil québécois, un document sommaire des droits de délégation et de vote ainsi que le formulaire d'inscription pour le service de garde. Merci de bien vouloir prendre connaissance de la convocation dans son intégralité avant de communiquer avec nous si vous avez des questions.

Au plaisir de vous y retrouver toutes et tous!

En toute solidarité,

Daniel Cloutier
Directeur québécois d'Unifor

Sophie Albert
Présidente du Conseil québécois d'Unifor





UNIFOR
Québec

Inscriptions

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour participer à l'assemblée du Conseil québécois sont de **300 $ / personne**.

Pour accélérer votre enregistrement au Conseil et éviter de faire la file sur place pour payer, vous devez acquitter les frais d'inscription **d'ici le 13 novembre**. Pour ce faire, vous pourrez opter pour l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Option 1 : Par virement bancaire

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en effectuant un virement bancaire au Conseil québécois d'Unifor en utilisant les informations bancaires suivantes :

Numéro d'institution : 815
Numéro de transit : 92154
Numéro de folio / compte : 0501346
Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis
565, boulevard Crémazie Est, bureau 2 800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Option 2 : Par chèque

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en nous faisant parvenir un chèque libellé à l'ordre du « **Conseil québécois d'Unifor** » à l'adresse suivante :

Conseil québécois d'Unifor
565, boulevard Crémazie Est, bureau 10 100
Montréal (Québec) H2M 2W1

Une fois sur place, les participantes et participants ayant déjà acquitté les frais d'inscription n'auront qu'à récupérer leur cocarde et leur trousse. Pour les personnes n'ayant toujours pas payé, une file distincte sera tenue à la table d'inscription, où vous pourrez alors effectuer votre paiement **par chèque, par carte (débit ou crédit) ou en argent comptant**, pour ensuite récupérer votre cocarde et votre trousse.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au Conseil se font en ligne uniquement. Vous devez compléter vos inscriptions **d'ici le 13 novembre** en vous rendant au : **https://inscription1.unifor.org**.

Les informations relatives à votre section locale (nom d'usager et mot de passe) dont vous avez besoin pour enregistrer votre délégation en ligne sont envoyées par courriel en début d'année, par le syndicat national, à la présidente ou au président de votre section locale. Si vous ne retrouvez pas ces informations, veuillez écrire à registration@unifor.org pour demander qu'elles vous soient envoyées à nouveau.

En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président de section locale d'inscrire au Conseil tous les membres de la délégation de sa section locale.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale une fois qu'elles ont été enregistrées en ligne, veuillez envoyer un courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

HORAIRE DE LA TABLE D'INSCRIPTION

DATE	HEURE	LIEU
Vendredi 27 novembre	8 h - 17 h	Foyer de la salle de bal
Samedi 28 novembre	8 h - 17 h	Foyer de la salle de bal
Dimanche 29 novembre	8 h - 12 h	Foyer de la salle de bal

Délégation

Le nombre de déléguées et délégués réguliers auquel vous avez droit, conformément à l'Article 2 (Membres) des Règlements du Conseil québécois, est basé sur la moyenne des cotisations mensuelles remises de juillet 2025 à juin 2026. Veuillez prendre note que toute contestation de ces droits doit être faite **d'ici le 28 octobre**. Après cette date, aucun changement ne pourra être effectué.

En sus de la délégation à laquelle une section locale a droit, cette dernière peut également inscrire des membres à titre d'observatrice ou d'observateur, comme déléguée suppléante ou délégué suppléant ou encore comme déléguée spéciale ou délégué spécial.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux auront droit de parole, mais sans droit de vote, et peuvent inclure une présidente ou un président de section locale ou d'une unité de négociation. Ils peuvent aussi inclure des représentantes et représentants des groupes désignés recherchant l'équité qui voudraient participer aux comités permanents du Conseil québécois, comme stipulé à l'Article 2.2 des Règlements du Conseil québécois.

Vos droits de délégation apparaissent sur la plateforme d'inscription en ligne après vous y être connectés avec votre nom d'usager et mot de passe.

Résolutions

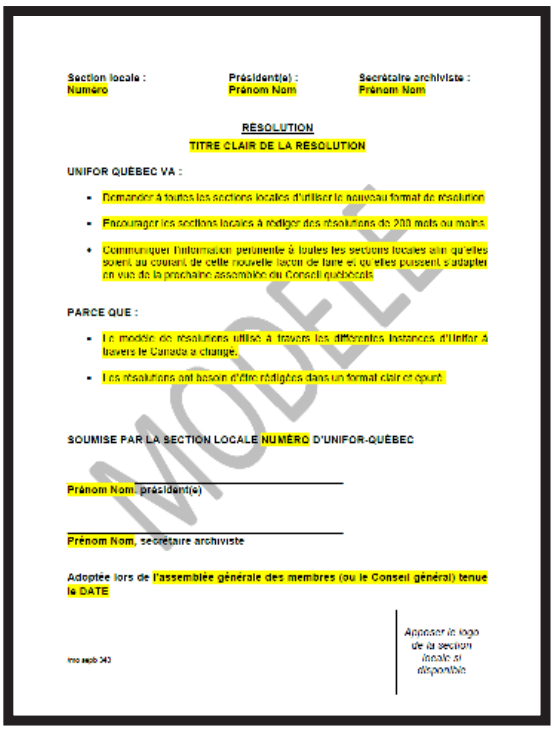
Conformément à l'Article 4.9 des Règlements du Conseil québécois, si vous souhaitez soumettre une résolution (générale ou pour amender les Règlements du Conseil québécois) à l'assemblée du Conseil québécois, vous devez la faire parvenir trente (30) jours avant l'assemblée, soit **au plus tard le 28 octobre**, à :

Par courriel : tresorerie.conseil.quebecois@unifor.org
Par la poste : Alain Sévigny - 2230, rue de Bruxelles, Montréal (Québec) H1L 5Z9

De plus, toutes les résolutions soumises au Conseil québécois devront indiquer qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale des membres ou le conseil général de la section locale, la date de la réunion, le titre de la résolution et le numéro de la section locale.

N. B. Là où cela existe, le « conseil général » est la structure d'une section locale composée qui est plus grande que l'exécutif et qui inclut la représentation des unités de négociation.

Veuillez vous référer au modèle de résolution joint au présent envoi qui utilise les formules « UNIFOR QUÉBEC VA » et « PARCE QUE ».



Section locale :
Numéro

Président(e) :
Prénom Nom

Secrétaire archiviste :
Prénom Nom

RÉSOLUTION

TITRE CLAIR DE LA RÉSOLUTION

UNIFOR QUÉBEC VA :

- Demander à toutes les sections locales d'utiliser le nouveau format de résolution
- Encourager les sections locales à rédiger des résolutions de 200 mots au maximum
- Communiquer l'information pertinente à toutes les sections locales afin qu'elles soient au courant de cette nouvelle façon de faire et qu'elles puissent s'adapter en vue de la prochaine assemblée du Conseil québécois

PARCE QUE :

- Le modèle de résolutions utilisé à travers les différentes instances d'Unifor à travers le Canada a changé.
- Les résolutions ont besoin d'être rédigées dans un format clair et épuré.

MODÈLE

SOUMISE PAR LA SECTION LOCALE NUMÉRO D'UNIFOR-QUÉBEC

Prénom Nom, président(e)

Prénom Nom, secrétaire archiviste

Adoptée lors de l'assemblée générale des membres (ou le Conseil général) tenue le DATE

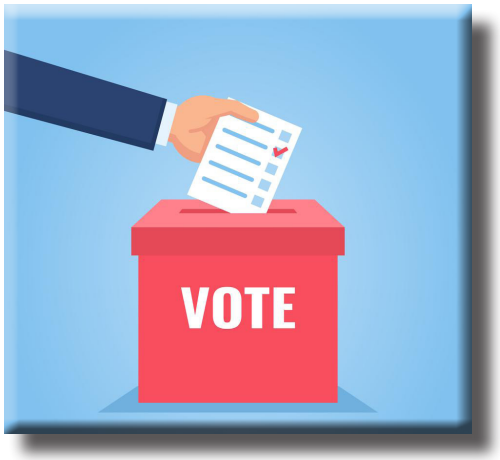
Insérer le logo de la section locale si disponible

Élections

POSTES EN ÉLECTION

Des élections auront lieu aux postes suivants :

- **Comité sur l'action politique ***
 Un (1) poste de membre
- **Comité sur l'action féministe ****
 Un (1) poste à la présidence
- **Comité LGBT ****
 Un (1) poste de membre



*** Toutes ces élections se tiendront en plénière pendant le Conseil.**

**** Les élections au sein de chacun des comités recherchant l'équité seront tenues conformément à l'Article 10, alinéa 16 des Statuts d'Unifor (élection par les pairs en caucus).**

CANDIDATURES

Si vous êtes intéressé-e par un ou plusieurs des postes en élection et que vous souhaitez que votre intérêt soit communiqué aux sections locales en marge du Conseil, vous pouvez nous en informer en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org **d'ici le 28 octobre**. Vous devrez y indiquer **votre nom, votre numéro de section locale ainsi que le poste convoité**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre un bref texte à l'appui de votre candidature (qualifications, motivations, etc.) à des fins de diffusion par notre bureau à l'ensemble des sections locales du Québec.

Prenez note que votre candidature devra tout de même être soumise de façon officielle lors du Conseil et que d'autres candidatures pourront s'ajouter à celles qui vous auront été annoncées par courriel.

COMITÉ EXÉCUTIF

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère.

COMITÉS PERMANENTS

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e.

COMITÉS PERMANENTS RECHERCHANT L'ÉQUITÉ

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e **ET** vous devez vous identifier comme faisant partie du groupe en question.

Rencontres et caucus

Plusieurs réunions auront lieu avant et pendant le prochain Conseil, dont la rencontre du FRSQ le jeudi 26 novembre en après-midi et des rencontres sectorielles le vendredi 27 novembre en avant-midi, avant l'ouverture officielle du Conseil à 13 h. Prenez note qu'il y aura également une rencontre des nouvelles et nouveaux délégué.e.s le vendredi 27 novembre de 11 h à midi. Vous trouverez ci-dessous l'horaire de toutes ces rencontres.

JEUDI 26 NOVEMBRE

HEURE	SUJET	SALLE
15 h - 17 h	FRSQ (assemblée annuelle)	Salle de bal Est

Assemblée annuelle des sections locales membres du **fonds régional des sections locales du Québec (FRSQ)**

FRSQ
Fonds régional des sections locales du Québec

VENDREDI 27 NOVEMBRE

HEURE	SUJET	SALLE
10 h - 12 h	Télécommunications	Musset
10 h - 12 h	Transport routier	Lamartine
10 h - 12 h	Foresterie	Joyce
11 h - 12 h	**Rencontre des nouv. délégué.e.s *****	Salle de bal Est
À l'ajournement	Comité Fierté	Kafka
À l'ajournement	Comité sur l'action politique	Hémon
À l'ajournement	Comité inCAPACITÉS	Musset
À l'ajournement	Comité environnement et transition juste	Lamartine

***** Cette rencontre a pour but d'accueillir toutes les personnes qui ont été déléguées par leur section locale ou leur unité pour participer au Conseil québécois pour une première fois. Les grandes lignes du Conseil québécois y seront expliquées (fonctionnement, droit de vote, droit de parole, etc.).**

SAMEDI 28 NOVEMBRE

HEURE	SUJET	SALLE
12 h - 13 h	Comité des jeunes	Hémon
12 h - 13 h	Comité sur l'action féministe	Lamartine
12 h - 13 h	Comité TTAC	Musset
À l'ajournement	**Rencontre de réseautage (comités et alliés) ******	Salle de bal Est

****** Cette rencontre a pour but de créer des liens entre les membres et alliés des différents comités d'Unifor et leur permettre d'échanger sur les façons dont les comités peuvent collaborer au-delà de leur mandat individuel respectif.**

Les dates, heures et salles de toutes les rencontres seront affichées sur place pendant le Conseil et disponibles à la table d'inscription.

Hébergement

CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL



Un bloc limité de chambres a été réservé au entre Sheraton de Montréal (1201 Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC H3B 2L7), au tarif préférentiel de 265 $ par nuit. Afin de bénéficier de ce tarif, vous devrez faire vos propres réservations **d'ici le 30 octobre**.

Pour réserver votre chambre en ligne dès maintenant, veuillez cliquer sur le lien suivant ou le copier dans votre naviguateur web :

https://book.passkey.com/e/51200942

Repas et souper banquet

REPAS FOURNIS

Le Conseil de novembre incluera des repas, dont un souper banquet le samedi soir qui sera précédé d'un 5 à 7.

Les repas qui seront fournis pendant le Conseil sont les suivants, en plus des collations et breuvages servis lors des pauses :

Vendredi 27 novembre	Aucun
Samedi 28 novembre	Déjeuner, dîner et souper (banquet)
Dimanche 29 novembre	Déjeuner

CONJOINT.E.S ET ENFANTS

Nous ne fermons pas la porte à celles et ceux qui souhaiteraient venir au Conseil accompagné.e.s de leur **conjoint.e**, mais il faudra nous en informer **d'ici le 13 novembre** afin que nous puissions prévoir les repas en conséquence, en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org et prévoir qu'il y aura un **frais de 150$ à payer pour leur participation**.

Pour les **enfants** de moins de 18 ans qui ne sont pas déjà inscrits à la garderie où des repas seront fournis, il n'y aura pas de frais pour prendre part au Conseil et aux repas. Il faudra toutefois nous en informer **d'ici le 13 novembre,** afin que nous puissions prévoir les repas en conséquence, en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

RESTRICTIONS ALIMENTAIRES : Puisque plusieurs repas seront servis pendant le Conseil, si quelqu'un vous accompagnant au Conseil ou vous-même avez une allergie ou une intolérance alimentaire, veuillez nous en faire part **d'ici le 13 novembre** par courriel à maxime.ouimet@unifor.org afin que nous puissions prendre les arrangements nécessaires pour vous accommoder.

Service de garde

FONCTIONNEMENT

Un service de garde sera offert à même l'hôtel pour les enfants de **3 à 11 ans inclusivement** pour la durée du Conseil québécois, dont pour le souper banquet du samedi.



Voici les heures du service de garde :

Vendredi 27 novembre	11 h - ajournement
Samedi 28 novembre	8 h 30 - 23 h (souper banquet)
Dimanche 29 novembre	8 h 30 - ajournement

REPAS

Les repas suivants seront fournis pour tous les enfants du service de garde :

Vendredi 27 novembre	Dîner
Samedi 28 novembre	Dîner et souper
Dimanche 29 novembre	Dîner

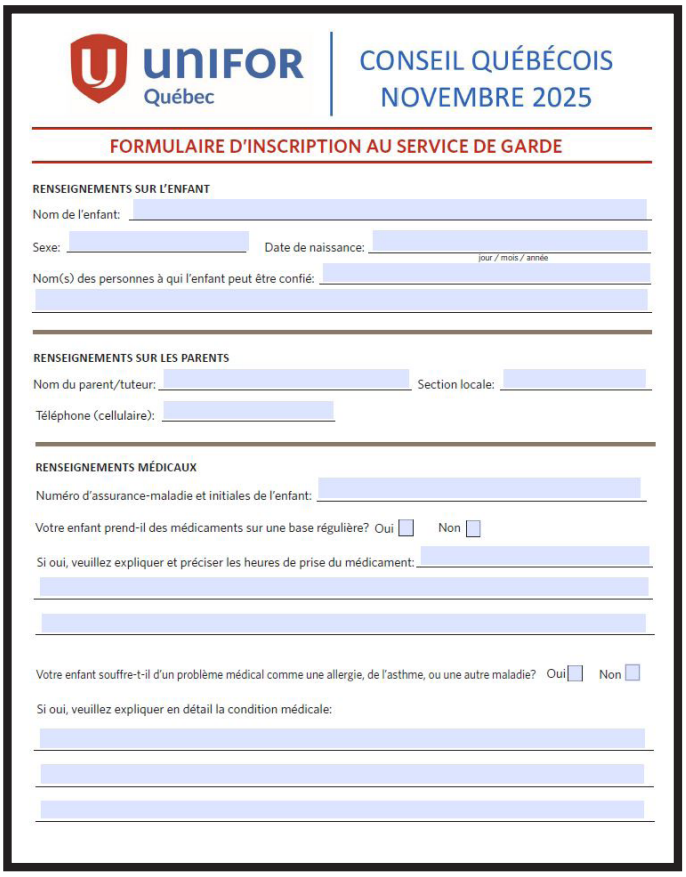
IMPORTANT : FORMULAIRE D'INSCRIPTION À REMPLIR

Pour pouvoir bénéficier du service de garde, vous devez inscrire votre ou vos enfant(s) en remplissant le formulaire d'inscription qui est joint à la présente convocation et le retourner **d'ici le 28 octobre** par courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

S.v.p. remplir un formulaire par enfant.

Puisque des repas seront servis, il est important d'y indiquer toute allergie ou intolérance alimentaire que votre ou vos enfant(s) pourrai(en)t avoir.





UNIFOR Québec | CONSEIL QUÉBÉCOIS NOVEMBRE 2025

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE GARDE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant: _____

Sexe: _____ Date de naissance: _____ (jour / mois / année)

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être confié: _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Nom du parent/tuteur: _____ Section locale: _____

Téléphone (cellulaire): _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro d'assurance-maladie et initiales de l'enfant: _____

Votre enfant prend-il des médicaments sur une base régulière? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez expliquer et préciser les heures de prise du médicament: _____

Votre enfant souffre-t-il d'un problème médical comme une allergie, de l'asthme, ou une autre maladie? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez expliquer en détail la condition médicale:

Accessibilité

En vue de ce Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles à la participation à ses réunions. Si vous avez un besoin particulier en ce qui a trait aux sujets de cette liste : VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE, veuillez en informer Maxime Ouimet à maxime.ouimet@unifor.org ou par téléphone au 514 850-2550 ou au numéro sans frais : 1 800 361-0483, poste 2550.



Dates importantes

Voici un sommaire des dates importantes à retenir en vue du Conseil québécois de novembre 2026 :

28 octobre	Date limite pour contester vos droits de délégation
	Date limite pour soumettre vos résolutions
	Date limite pour manifester votre intérêt pour l'un des postes en élection (optionnel)
	Date limite pour retourner le formulaire d'inscription au service de garde
30 octobre	Date limite pour bénéficier du tarif réduit en réservant au Centre Sheraton
13 novembre	Date limite pour compléter vos inscriptions en ligne
	Date limite pour payer les frais d'inscription
	Date limite pour inscrire conjoint.e.s et enfants pour le Conseil et les repas
26 novembre	Rencontre du FRSQ à 15 h
27 novembre	Rencontres sectorielles en avant-midi
	Rencontre des nouvelles et nouveaux délégué.e.s à 11 h
	Début du Conseil québécois à 13 h
28 novembre	Suite du Conseil québécois
	Coquetel et souper banquet en soirée
29 novembre	Fin du Conseil québécois vers midi

UNIFOR
Québec

Étiquette de l'hôtel

Règles et lignes directrices des choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSES À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 $/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des détritus sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps!

CHOSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.

N'oubliez pas que vous êtes le visage du syndicat!

UNIFOR Québec



/mo sepb 343